

## Liste des Signataires

AURENCHE Guy,  
BASSANINI Franco,  
BILLOUT Michel,  
BITTERLICH Joachim,  
BRUN Henri-Georges,  
BUEB Francis,  
CHENU Georges-Marie,  
CHEMILLIER-GENDREAU  
Monique,  
DAOULAS Jean-François,  
FAIVRE D'ARCIER Bernard,  
FISCHER Claude,  
FONTAINE Nicole,  
FORTASSIN François,  
FOURNIER Bernard,  
FRECON Jean-Claude,  
GARAPON Antoine,  
GIL-ROBLES Jose-Maria,  
GIULIANI Jean-Dominique,  
GUGGENHEIM Antoine,  
HARTMANN Florence,  
HERZOG Philippe,  
JOINET Louis,  
JOXE Alain,  
LACLAVETINE Jean-Marie,  
LAGAUCHE Serge,  
LALUMIERE Catherine,  
LAMASSOURE Alain,  
LE HYARIC Patrick,  
LE ROCH Jean-François,  
MONGIN Olivier,  
NAHOUM-GRAPPE Véronique,  
NAJMAN Boris,  
NOËL Bernard,  
PACK Doris,  
PILLET François,  
PROCHASSON André,  
PY Olivier,  
RALITE Jack,  
RENAR Ivan,  
ROCARD Michel,  
TANGUY François,  
VIGNON Jérôme,  
WALLON Emmanuel

## Pour une remise en liberté immédiate de Jovan Divjak

Quarante personnalités demandent au Président du Parlement européen et aux députés d'intervenir de toute urgence auprès des autorités autrichiennes et de l'OSCE.

Alors qu'il ne figurait ni sur les listes du TPIY, ni sur les listes d'INTERPOL, la police autrichienne a interpellé Jovan Divjak à partir d'une "liste noire", élaborée après la guerre de Bosnie-Herzégovine par la Serbie de Milosevic, où il figurait avec 17 autres personnes qui, comme lui, se sont opposées à la guerre d'épuration ethnique.

Assigné à résidence à Vienne depuis le 3 mars, accusé de "crime de guerre", il est en attente d'une décision de la justice pour son éventuelle extradition à Sarajevo ou à Belgrade. **Cela fait 120 jours que Jovan Divjak, symbole de la défense de Sarajevo, attend de pouvoir prouver son innocence** : une attente insupportable pour ce combattant de la paix et d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique.

La justice autrichienne, dans l'attente d'un accord entre les parquets en charge des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, n'avait pas voulu statuer sur le sort de Jovan Divjak. Aujourd'hui, on apprend que cet accord n'aura pas lieu : Jovan aura donc attendu quatre mois pour rien. La justice autrichienne devra donc statuer sur le fond, et **il est urgent d'agir auprès des autorités autrichiennes et de l'OSCE pour exiger une libération totale et immédiate.**

Soldat de l'armée yougoslave depuis 1984, il est affecté en Bosnie-Herzégovine, et c'est à Sarajevo qu'il assiste en 1992 à l'agression du peuple bosnien, alors sans défense. C'est tout à son honneur qu'il décide de rester pour libérer Sarajevo. Depuis la fin de la guerre, il milite pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine par l'éducation avec son association OGBH.

Jovan Divjak est un ardent européen, convaincu que le salut des peuples des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne. Encore faut-il que celle-ci ouvre les bras et agisse avec courage pour aider à la clarification des responsabilités de guerre, qui mènerait, nous en sommes persuadés, à la vérité, à la justice, et à la réconciliation. Or ce travail n'a pas véritablement démarré.

Dayton avait entériné la partition ethnique de la Bosnie-Herzégovine, et depuis l'arrestation de Mladic, les tensions s'exacerbent. Le gouvernement de la Republika Srpska a demandé un référendum sur les institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine, s'inscrivant en fait dans la perspective de la "dissolution pacifique" de celle-ci, bravant ainsi tous les accords et les conditions de l'adhésion à l'Union européenne. Il menace Jovan Divjak de le livrer à la justice serbe s'il "met les pieds en Republika Srpska" et aujourd'hui, il porte Mladic en héros, finance sa défense. L'attitude complaisante des dirigeants de Serbie crée une situation dangereuse et explosive dans la région, et plus particulièrement en Bosnie-Herzégovine.

La Commission européenne est intervenue, et Mme Ashton s'est déplacée à Banja Luka, empêchant le référendum. Mais du même coup, en rencontrant Dodik, elle l'a accrédité d'une autorité politique en Bosnie-Herzégovine, alors que le pays n'arrive pas à construire son gouvernement, et ce, neuf mois après les élections. De son côté, le Haut Représentant Valentin Inzko, diplomate autrichien, reconnaît son impuissance à supprimer les fonds pour la défense des criminels contre l'humanité...

Alors que ce pays traverse la crise la plus grave depuis la guerre, **on ne saurait tolérer en effet le moindre amalgame entre Jovan Divjak et Ratko Mladic**, dont ses défenseurs nient le génocide et la disparition de plus de 15 000 Bosniens pendant la guerre, s'ajoutant aux 96 895 morts actuellement recensés.

Au moment où nous allons commémorer Srebrenica et ses 8 372 morts assassinés par l'armée de Milosevic sous le commandement de Mladic, **le Parlement européen – qui a reconnu le 11 juillet comme journée du génocide de Srebrenica dans l'ensemble de l'Union européenne – s'honorerait à intervenir et rencontrer le gouvernement autrichien pour qu'il lève l'assignation à résidence, exiger la libération totale et immédiate de Jovan Divjak**, lui permettant ainsi de revenir la tête haute à Sarajevo, et à la Bosnie-Herzégovine de se reconstruire.

Pour consulter l'intégralité de la Lettre, ainsi que des documents liés à ce dossier, consultez notre site Internet, [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

Une Conférence de presse est prévue vendredi 8 juillet, de 11h à 13h, à l'Hôtel de France à Vienne

## Sommaire

Pour une remise en liberté immédiate de Jovan Divjak	p.1
Un vrai budget pour l'Europe ?	p. 2
Le gouvernement économique ne peut pas être despotique	p. 3
Droits de propriété intellectuelle : commentaires	p. 4

## Quelques réactions aux propositions de la Commission européenne

Du côté des Etats membres, l'accueil des propositions faites par la Commission le mercredi 29 juin a été très réservé, voire négatif. Londres a immédiatement qualifié les propositions « d'irréalistes » en temps d'austérité. Le ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, a estimé que le volume du budget de l'Union européenne pour la période 2014-2020 était "nettement au-delà de ce que le gouvernement allemand juge supportable » et a rappelé que "l'Allemagne et la plupart des pays membres rejettent un impôt européen, tel que l'a proposé la Commission". La France pour sa part, n'a cessé de rappeler que la stabilisation de sa contribution au budget communautaire était indispensable ».

Le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek a salué « la proposition de la Commission » comme est « un excellent point de départ pour les négociations ». Les parlementaires soulignent leur satisfaction de voir la proposition de Taxe sur les transactions financières (TTF) sur la table. Mercedes Bresso a affirmé que « la Commission peut compter sur le Comité des Régions pour la soutenir et faire valoir la cohérence et l'ambition de son projet, notamment auprès de certains gouvernements nationaux ».

Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne (BCE), a, quant à lui, estimé que la mise en place de taxes sur les transactions financières limitées à l'Europe se traduiraient par d'importantes pertes d'activité pour la région.

**Carole Ulmer,**  
Confrontations Europe

## Un vrai budget pour l'Europe ?

Voilà enfin un coin de ciel bleu dans le paysage orageux dont l'Europe a du mal à se défaire depuis de longs mois : le 29 juin la Commission européenne a présenté ses propositions officielles pour le cadre budgétaire de la fin de la décennie (2014-2020). Elles sont doublement courageuses.

Du côté des dépenses, refusant de se laisser terroriser par les cinq grands pays contributeurs nets, dont la France et l'Allemagne, qui avaient réclamé haut et fort un gel du budget jusqu'en 2020, la Commission a suivi la recommandation du Parlement: elle propose une augmentation, limitée mais régulière, de 5%. Un saut modeste : le budget européen passerait de 1,05% du PIB à 1,11%. Mais dans l'ambiance de surenchères généralisées dans l'austérité budgétaire, et dans le climat d'euroscpticisme entretenu dans les grandes capitales, le geste est méritoire.

C'est pourtant du côté des recettes qu'est venue la grande innovation. Lancée il y a déjà cinq ans par le Parlement, efficacement accompagné par *Confrontations Europe*, l'initiative politique tendant à libérer le budget européen du carcan des contributions nationales et à trouver de nouvelles ressources propres pour financer les dépenses européennes a fini par déboucher sur des propositions concrètes. La Commission a mis sur la table le remplacement progressif des contributions nationales par l'affectation à l'Union d'un point de TVA et des ressources attendues d'une taxe sur les transactions financières. Choix habiles : certes, tous les ministres des Finances feront la grimace, mais aucun chef de gouvernement ne peut s'indigner de voir suggérer des taxes dont tous les pays avaient déjà accepté le principe (le Conseil européen a béni tout récemment l'idée d'une TTF), et même l'affectation au budget communautaire (même Mme Thatcher n'avait pas refusé une ressource TVA).

Si un consensus peut se dégager sur ces principes, l'Union aura enfin un vrai budget, en dépenses et en recettes !

Mais maintenant s'ouvre une nouvelle phase : la négociation. Son aboutissement exigera l'unanimité des 27 gouvernements et, sur les recettes, la ratification unanime des 27 parlements nationaux. C'est une autre alchimie qu'il va falloir inventer : comment transformer 27 ministres hostiles en 27 pays favorables ? D'où l'idée de préparer cet exercice redoutable par le débat public le plus large et le plus ouvert possible. En réunissant une conférence financière européenne associant toutes les forces politiques de nos Etats membres par la représentation des parlements nationaux. C'est la méthode de la Convention européenne: il y a près de dix ans, elle avait transformé les plus durs blocages ministériels en consensus européen. La présidence polonaise en a accepté le principe. Voilà un chantier nouveau pour lequel la valeur ajoutée de *Confrontations Europe* sera particulièrement appréciée ! Non, décidément, la météo de l'Europe ne se réduit pas aux orages grecs.

**Alain Lamassoure,**  
Député européen,  
Président de la Commission du Budget du Parlement Européen

## Les points durs du débat

Si le Parlement a réaffirmé sa position sur la gouvernance économique (voir article) avant le Conseil européen des 23 et 24 juin, certains points restent encore en débat avec les Etats membres, et la première lecture n'est pas encore officiellement clôturée. Petit tour d'horizon des points de tension :

-La majorité qualifiée inversée permettrait une automaticité accrue des recommandations de la Commission dès le volet préventif du Pacte, en obligeant les Etats à trouver une majorité qualifiée pour les rejeter. Le Conseil refuse cette idée, jugeant que cela nuirait à la capacité d'action des Etats, et propose simplement une motivation publique d'un éventuel refus des recommandations. Les petits Etats dont le Benelux soutiennent la position quasi-unanime du Parlement sur cette question.

-Les deux rapports sur les règles budgétaires n'ont trouvé qu'une courte majorité (rejet par les socialistes, les Verts et la GUE), considérant que celles-ci ne prennent pas suffisamment en compte la nécessité d'un retour à la croissance des pays déficitaires, ni la possibilité d'agir sur l'aspect « recettes ». Les socialistes proposent un traitement différencié des investissements ayant des externalités positives sur la croissance à long terme.

-La création d'un véritable « dialogue économique » avec, en plus de l'audition des Ministres des Finances, l'implication des parlements nationaux, une plus grande publication des débats au Conseil notamment en cas de refus des recommandations par un Etat, et la possibilité de missions de surveillance dans les Etats membres.

-La codification du semestre européen, lui garantissant une force juridique à l'avenir.

-La garantie du respect des procédures de négociations sociales et des accords sur les systèmes de salaires.

**Yan Dupas,**  
Confrontations Europe

### Courrier des Lecteurs

Pour réagir à nos articles et partager votre point de vue, n'hésitez pas à faire parvenir vos messages à :

Carole Ulmer, [culmer@confrontations.org](mailto:culmer@confrontations.org)

## Le gouvernement économique ne peut pas être despotique

Vu la gravité de la crise de la zone euro, les six rapporteurs, dont je suis, et bien des collègues auraient voulu à la fois une réforme plus poussée de la gouvernance économique et des politiques communes plus ambitieuses pour l'accompagner: création d'un fonds monétaire européen communautaire; stratégie 2020 contraignante; renforcement du Marché Unique; harmonisation fiscale; investissements d'avenir. De nombreuses idées ont été lancées par toutes les familles politiques mais souvent sans conscience des contraintes. Si le Parlement a une réelle marge de manœuvre - dont il a fait usage - il est co-législateur avec le Conseil, sur la base de propositions de la Commission. Il ne décide pas seul. A l'été 2010, la Commission a opté pour une réforme à traité constant, avec 3 objectifs: renforcer la discipline budgétaire; mieux surveiller les déséquilibres macro-économiques et renforcer les cadres budgétaires nationaux.

De manière générale, **la majorité du PE est convaincue qu'il faut renforcer la discipline budgétaire**; trop d'Etats (dont la France, la Cour des Comptes vient de le rappeler) ont des déficits et dettes insoutenables; certains pays membres sont parvenus à assainir leurs finances publiques sans sacrifier leur modèle social. La Finlande ou l'Allemagne par exemple vont mieux que la France ou l'Italie. On voit en Grèce où mène le surendettement.

Les rapporteurs se sont battus pour améliorer les propositions sur la table: ainsi, le Parlement a obtenu que **les indicateurs utilisés dans la surveillance macro-économique** soient définis et revus, de manière transparente, avec le PE. Il a aussi souhaité que la nouvelle procédure macro-économique s'applique à **tous les Etats, en déficit ou en surplus**, ce que le Conseil refuse encore à ce jour. L'indépendance des instituts statistiques nationaux, la création de sanctions pour falsification des données ou l'ajout de certains « facteurs pertinents » pour apprécier la réduction de la dette sont autant de suggestions parlementaires.

Nous avons aussi innové. A mon propre rapport, a été voté un premier petit pas vers **un marché unifié de la dette européenne**. L'émission en commun d'eurobonds, dans des conditions soigneusement encadrées, nous permettrait de bénéficier de la liquidité d'un marché global. Sur cette base, le Commissaire Rehn s'est engagé en plénière à travailler à des propositions avant la fin de l'année.

Le Conseil a également fini par accepter de créer **un « dialogue économique » destiné à décloisonner les débats économiques et sociaux**. En dépit d'une monnaie et d'un marché uniques, nos discussions politiques sont infiniment trop nationales. Lorsque la Commission détectera un dérapage, la commission économique du PE pourra inviter le ministre des finances concerné à un échange de vues. Les gouvernements seront libres de refuser cette invitation mais partenaires sociaux et ONG pourront saisir la balle au bond. Sans débat public européen, « l'automaticité » des sanctions prônée par la Commission ou la BCE, tout comme les injonctions du pacte « Euro + » du Conseil européen, notamment en matière de salaires ou de retraite sont dangereuses.

En dépit du vote en plénière le 23 juin, l'évaluation de ce « paquet » est forcément provisoire car certains désaccords avec le Conseil demeurent (et la première lecture n'a pas été formellement clôturée). L'issue est ouverte. Toutefois, ayons conscience que la gouvernance économique ne peut pas tout englober. Elle doit être complétée par des politiques sectorielles. Elle ne sera jamais satisfaisante sans un changement de mentalité dans les capitales: à chacun ses responsabilités mais sans nier l'interdépendance et le besoin de donner naissance à une démocratie supranationale. Le « gouvernement économique » dont les Français rêvent ne peut pas être despotique.

**Sylvie Goulard, Députée Européenne,**  
Membre titulaire et coordinatrice ADLE de la Commission ECON

## Entretiens Economiques Européens 2011

Les **23 et 24 novembre prochain**, Confrontations Europe organise, avec la Bertelsmann Stiftung et la Fondation Astrid, en partenariat avec DemosEuropa, le CER et l'Institut Européen de Roumanie, les Entretiens Economiques Européens. Ministres et députés européens, chefs d'entreprises, experts, acteurs sociaux et de la société civile se succéderont dans cinq tables-rondes et deux déjeuners-débats. Une matinée spéciale sera consacrée aux acteurs et un dîner particulier, aux relations UE-Chine. Nous débattons des initiatives majeures lancées en Europe depuis plus d'un an pour faire face à la crise économique, financière et de la dette souveraine, autour du thème : « **Vers une économie sociale de marché – dialogue social et relations industrielles pour résoudre l'équation compétitivité/solidarité** ».

La notion d'économie sociale de marché, inspirée par l'expérience allemande, ne pourra se construire en Europe que par une perspective commune, celle de la promotion d'une nouvelle croissance soutenable, cohésive et inclusive, pour l'accès à un nouveau bien-être social. La **rénovation du grand marché** doit être le vecteur d'un tel changement, dont il faut préparer la nouvelle étape du SMA. L'investissement dans le capital humain (emploi, qualification, formation) constitue, avec l'investissement dans les infrastructures de production et de services et la valorisation du capital naturel, des enjeux de long terme. Dans un contexte d'austérité budgétaire et de contraction de l'épargne disponible, **régulation financière et prévention des déséquilibres macroéconomiques** doivent se réaliser en prenant en compte l'impératif de **l'investissement économique et social de long terme dans les domaines des biens publics**. C'est la compréhension et l'acceptation de ces réformes par les citoyens qui est en jeu. Enfin, il est temps que l'Union se dote d'une **vision stratégique de ses intérêts économiques et industriels**. C'est pourquoi nous donnerons la parole aux acteurs, dans les domaines de l'énergie, du numérique, de l'agriculture, de l'aéronautiques, des SIG-SSIG, des PME ou encore de l'économie sociale pour définir ensemble les besoins d'investissements à long terme et les conditions de la constitution d'un **camp de base** pour les industries et les entreprises européennes dans la mondialisation.

## « Vers un marché unique des droits de propriété intellectuelle » : Commentaires

En présentant le 24 mai dernier cette communication couvrant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (PI) la Commission a sans doute entendu répondre à des critiques formulées, entre autres par les entreprises à l'égard du caractère désordonné de l'activité du législateur européen en la matière. Jusqu'à présent, la Commission avait procédé par projets successifs mais indépendants, souvent pilotés par des Directions générales différentes, sans réelle coordination et sans recherche de cohérence. Le résultat en a été souvent une mosaïque de textes incomplets, parfois disjoints, parfois se recoupant, et donc difficiles à réconcilier. Il faut donc se réjouir que le Commissaire Barnier ait pris l'initiative de rassembler dans une communication unique l'ensemble des projets de la Commission dans ce domaine en s'efforçant de leur donner une cohérence. On ne peut que souscrire à l'objectif affiché de développer une vision stratégique globale de l'UE en matière de PI tant elle paraît essentielle, aussi bien à l'intérieur de son territoire que dans ses relations avec le reste du monde.

La partie de la communication se rapportant à l'harmonisation des droits à l'intérieur de l'Union est de loin la plus développée. On notera la confirmation des progrès réalisés et le maintien d'un élan fort en faveur de la réforme du système européen des brevets avec la création d'un brevet offrant une protection unitaire sur la majeure partie du territoire de l'UE (l'Espagne et l'Italie n'ayant pas souhaité faire partie du dispositif pour le moment) et la mise en place d'une juridiction commune pour les litiges en matière de brevets européens et de brevets unitaires. Plus de trente ans d'efforts dans cette direction sont maintenant proches d'aboutir et il faut s'en féliciter sans réserve. L'autre grande avancée envisagée est la création d'un cadre global pour les droits d'auteur, y compris dans le domaine du numérique. La tâche est ardue mais elle est essentielle pour que l'Union puisse exploiter toutes les potentialités des nouvelles technologies de la communication. La modernisation du système européen des marques est également un objectif utile même si les enjeux n'y sont pas de la même ampleur.

La Commission évoque également la protection du savoir-faire et des secrets d'affaires. On doit se réjouir que ce domaine important soit enfin abordé mais on ne peut que regretter que cette protection apparaisse comme le parent pauvre de la stratégie de la Commission. Non seulement, elle est mise sur le même pied que la lutte contre les copies parasites, qui ne présente pas la même importance économique, mais en outre, cette protection semble reléguée au dernier rang des priorités de l'Union. Il y a là une grave erreur d'optique car l'importance économique du savoir-faire et des « trade secrets » est majeure.

Les développements concernant la politique extérieure de l'UE en matière de PI sont beaucoup plus succincts. La stratégie de la Commission dans les relations avec les pays tiers, que ce soit par la voie d'accords bilatéraux ou dans le cadre des négociations multilatérales, ne ressort pas clairement du document. Il est pourtant essentiel que l'UE dispose d'une telle stratégie pour tenir toute sa place dans les nombreuses enceintes où se discutent des sujets susceptibles d'avoir une incidence sur la protection des droits de PI : négociations sur le changement climatique, avec l'accent mis sur les transferts de technologie ; négociations sur la biodiversité ; relance des efforts d'harmonisation et discussion de l'agenda de développement à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ; aboutissement du cycle de Doha à l'OMC, etc. Cette stratégie-là reste à définir.

Enfin, il faut espérer que, comme l'ont déjà fait d'importantes autorités de la concurrence dans le monde, l'Europe reconnaisse que la propriété intellectuelle est essentiellement pro-concurrentielle et favorise le développement économique et que les restrictions abusives à la libre concurrence sont l'exception.

**Thierry Sueur,**  
Directeur des affaires européennes, Air Liquide

**Pour participer aux réunions, recevoir les comptes rendus des commissions du Parlement européen, la Revue et l'Option de Confrontations Europe, nous vous invitons à adhérer à l'association - Email : [confrontations@confrontations.org](mailto:confrontations@confrontations.org)**

Copyright : Tous les droits de reproduction sont réservés, sauf autorisation expresse de Confrontations Europe.

Confrontations Europe : 227, bd Saint-Germain – F-75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 43 17 32 83 – Présidente et directrice de publication : Claude Fischer ([cfischer@confrontations.org](mailto:cfischer@confrontations.org))

Rédactrice en chef : Carole Ulmer ([culmer@confrontations.org](mailto:culmer@confrontations.org)) - Tel : +33 (0)1 43 17 32 90, Assistante : Juliette Aduayom ([jaduayom@confrontations.org](mailto:jaduayom@confrontations.org))

Bureau de Bruxelles : Véronique Ollivier, directrice du bureau de Bruxelles ([vollivier@confrontations.org](mailto:vollivier@confrontations.org)), Hélène Zwick, doctorante.

Rue du Luxembourg, 19-21. B – 1000 Bruxelles - Tél. : +32 (0)2 213 62 70 - Fax : +32 (0)2 213 62 79